



Rabat, le 11 juillet 2023

## Communiqué de presse

### **La Cour des comptes organise une rencontre de communication sur le « Bilan de l'utilisation de la plateforme numérique du suivi de la mise en œuvre de ses recommandations »**

Dans l'objectif d'accroître l'interaction des organismes publics aux recommandations émises par la cour des comptes et de renforcer sa communication avec les assujettis soumis à son contrôle, la Cour des comptes a organisé une rencontre de communication, le mardi 11 juillet 2023, sous le thème: « le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes : Quel bilan un an après le lancement de la plateforme numérique ? », et ce au profit des interlocuteurs officiels ainsi que des responsables du suivi désignés dans divers départements ministériels, en vue de faciliter l'échange d'informations et la coordination en matière du suivi des recommandations.

Cette rencontre constitue une occasion pour faire le point sur l'état d'avancement de l'utilisation de la plateforme numérique et d'échanger sur ses différentes fonctions pratiques, compte tenu des capacités et des outils qu'elle offre pour un suivi immédiat des recommandations, ainsi que sur les mesures qui doivent être prises par l'ensemble des parties prenantes afin de surmonter les contraintes potentielles pouvant entraver son utilisation et atteindre les objectifs escomptés.

Dans son allocution d'ouverture, Mme le Premier Président de la Cour des comptes, Zineb EL ADAOUI a mis l'accent sur l'attention particulière accordée par la Cour des comptes au suivi de la mise en œuvre des recommandations en tant que moyen d'augmenter la valeur ajoutée de ses travaux de contrôle, et ce conformément aux meilleures pratiques adoptées par les institutions supérieures de contrôle. Madame le Premier Président a salué, en outre, le travail mené cette année au niveau de la plateforme numérique, notamment le fait de réunir les conditions réglementaires et de formation nécessaires à son activation, ainsi que l'interaction des différents départements gouvernementaux. Elle a, également, tenu à rappeler la nécessité d'une interaction responsable des autorités gouvernementales concernées au regard des recommandations mises en ligne sur cette plateforme, en fournissant les mesures destinées à leur mise en œuvre dans les délais fixés, notant que jusqu'à présent 33 missions de contrôle n'ont pas téléversé ces mesures sur la plateforme numérique.

Il convient de mentionner que l'adoption de cette plateforme numérique, le 29 juin 2022, s'inscrit dans le cadre du développement des méthodes de travail de la Cour et de son engagement dans la transformation numérique, conformément aux orientations stratégiques des juridictions financières pour la période 2022-2026.